

Je me rappelle bien les premières discussions qui ont eu lieu au cabinet. Le Canada était à court d'eau lourde dont il avait un besoin croissant pour les nouvelles installations atomiques en voie de construction. Deux propositions furent présentées: l'une prévoyait la construction d'une usine à Whiteshell, au Manitoba, qui serait confiée à la société General Electric du Canada, tandis que l'autre proposition était celle de la Deuterium du Canada relative à la construction de l'usine de Glace Bay. Les experts ont tous appuyé la proposition de la General Electric du Canada. La plupart des problèmes que soulevait celle de la Deuterium avaient été envisagés au cours de la discussion.

Cette discussion a fait rage assez longtemps. Finalement, une décision qui était strictement de caractère politique, fut prise. C'était une décision privée arrêtée par le premier ministre de l'époque et l'actuel président du Conseil privé (M. MacEachen). Elle faisait fi de tous les principes économiques; c'était une décision politique pure et simple. Entre parenthèses, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le seul exemple de décisions politiques prises par le président du Conseil privé. Ses antécédents, à cet égard, le prouvent bien. Je sais qu'il a étudié l'économie à l'université, mais rien ne prouve qu'il soit capable d'en appliquer les principes au jour le jour. Ce jugement a entraîné de graves conséquences financières qui se sont traduites jusqu'ici par une perte d'environ 100 millions de dollars, ce qui signifie que chaque contribuable canadien et chaque travailleur a contribué environ \$12 d'impôt pour une erreur grossière du gouvernement.

Si c'était le seul cas de gabegie, ce ne serait encore pas si mal, mais il y a eu d'innombrables autres cas où le gouvernement a pris des décisions mal avisées. L'une d'entre elles, au Manitoba, a engagé de gros montants. Ailleurs, à Terre-Neuve, on a constaté que des dépenses excessives avaient été faites sans parler, bien sûr, du ministère de l'Expansion économique régionale où des décisions subjectives sont prises presque tous les jours. On a récemment décidé de subventionner une entreprise française de fabrication de pneus avec un montant considérable de l'argent des contribuables. Je me demande si les travailleurs des autres usines de fabrication de pneus du Canada veulent payer davantage d'impôts pour contribuer à se mettre eux-mêmes en chômage.

Il y a quelque temps, on a demandé aux contribuables canadiens de fournir quelques millions de dollars à une savonnerie américaine pour lui permettre de construire une usine de papier dans le nord de l'Alberta. On a pris cette décision à une époque où, dans cette industrie, la capacité de production était déjà bien supérieure à la demande. Je crois que là encore, il est raisonnable de poser la question suivante: Les travailleurs des usines existantes, où la capacité de production était déjà excédentaire, voulaient-ils payer davantage d'impôts afin de subventionner l'élimination de leur propre emploi? Et on pourrait, bien sûr, citer bien d'autres cas du même genre. Il y a quelques aspects très importants à considérer en ce qui concerne les principes.

Lorsque je faisais les recherches pour mon livre intitulé «Agenda: a Plan for Action», j'ai examiné la situation dans le cas de la propriété publique de l'industrie canadienne comme de la participation du public par d'autres moyens. J'ai découvert qu'il existait certains principes très intéressants pour ce qui était de la ligne de démarcation entre les sociétés de propriété publique qui avaient une influence directe sur le citoyen moyen et celles qui n'en avaient pas. Je me suis aperçu, par exemple, qu'une

société comme la Société canadienne des télécommunications transmarines, qui n'est pas très connue, et dont bien des contribuables canadiens ne reconnaîtraient sans doute pas le nom, fonctionne de manière très efficace, et pour ainsi dire sans la moindre intervention de la part du gouvernement.

A l'époque où cette société me faisait rapport en ma qualité de ministre des Transports, je crois que je n'étais en rapport direct avec son président qu'une fois par an environ. A cette occasion, il m'apportait le rapport financier annuel de la société, et il me faisait rapport oralement sur le succès de cette dernière. Presque inévitablement, elle avait bien réussi financièrement. Les services qu'elle assurait à la population canadienne étaient extrêmement satisfaisants, et je n'avais aucune raison et aucune envie de faire entrer des considérations politiques dans la gestion de la société.

Je pense qu'on pourrait en dire de même de la Société Polymer, monsieur l'Orateur. On l'a souvent citée comme l'exemple d'une société canadienne, à capitaux publics, et gérée sans aucune ingérence politique. Cela était sans doute le cas jusqu'à dernièrement, où, je crois, il y a peut-être eu quelques exceptions. Pendant toutes ces années, ce fut une organisation très rentable. Une partie de sa réussite était due au fait qu'elle était gérée par des personnes très compétentes, et selon exactement le même genre de critères que ceux qui s'appliqueraient à des entreprises gérées par des particuliers. Son succès était international. Dernièrement, il y a eu certaines interventions politiques au niveau de la gestion de cette société, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de vérifier les conséquences de cette ingérence.

• (1710)

D'autre part, monsieur l'Orateur, il existe d'autres genres de sociétés, tout à fait différents. J'aimerais citer deux exemples de sociétés qui entrent en contact au jour le jour avec de nombreux Canadiens et qui par conséquent, ce qui est inévitable, comportent certains éléments d'ordre politique. La première est la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il s'agit d'une société à capitaux publics qui a une action assez directe sur la vie de nombreux Canadiens. Si l'on voulait étudier le dossier, on s'apercevrait qu'au cours des années, il y a eu correspondance assez volumineuse entre les contribuables et le ministre dont relève cette société. Bien entendu, les demandes de renseignements n'étaient bien souvent que des questions de faits, mais il est arrivé qu'on exige l'intervention directe de la société. Du moment qu'une compagnie entre en contact direct avec des contribuables, on peut être sûr qu'il y aura des jugements subjectifs et d'ordre politique en faveur des gens représentés, c'est à peu près inévitable.

Le Canadien National pourrait également servir d'exemple ici. Des demandes pour faire disparaître tel ou tel embranchement ont souvent été rejetées indirectement par le gouvernement. Ce ne serait pas très sage d'abandonner, tout juste avant des élections générales ou avant une élection partielle, un embranchement desservant une circonscription qui serait un cas limite. Depuis mon arrivée au Parlement, j'ai eu connaissance d'interventions directes de la part du gouvernement pour régler des différends ouvriers entre le Canadien National et ses employés; les considérations normales disparaissaient du moment que les considérations d'ordre politique prenaient le dessus aux yeux du gouvernement. Étant donné sa nature, l'intervention dans bien des cas serait peut-être difficile à pour-